

INFORMATION REGLEMENTEE

Assemblée Générale Mixte du 22 avril 2021 : huis clos et diffusion intégrale en direct sur le site internet de Teleperformance

PARIS, le 24 mars 2021,

Dans le contexte de la pandémie de la Covid-19 et afin de protéger l'ensemble des actionnaires et des collaborateurs et prestataires, le Président-Directeur général de Teleperformance SE (la « Société »), sur délégation du Conseil d'administration, a pris la difficile mais néanmoins nécessaire décision de tenir l'Assemblée Générale Mixte convoquée le jeudi 22 avril 2021 (l'« Assemblée Générale ») **à huis clos**, c'est-à-dire hors la présence physique des actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y assister.

Cette décision intervient conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 prorogée et modifiée par l'ordonnance n°2020-1497 du 2 décembre 2020 et le décret n°2020-418 du 10 avril 2020 prorogé et modifié par le décret n°2021-255 du 9 mars 2021.

Compte-tenu du nombre de personnes habituellement présentes à l'assemblée, la Société ne dispose pas et n'identifie pas de salle permettant de respecter les mesures sanitaires prévues par le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et pour lutter contre sa propagation.

L'avis préalable à l'Assemblée générale, comprenant l'ordre du jour de l'Assemblée, le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée et les principales modalités de participation et de vote à l'Assemblée, a d'ores et déjà été publié le 3 mars 2021 au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO). L'attention des actionnaires et autres personnes ayant droit d'assister à l'assemblée est donc attirée sur le fait que contrairement à ce qui est mentionné dans cet avis, l'assemblée se tiendra à huis clos.

L'avis de convocation sera publié le 2 avril 2021 au BALO et dans un journal d'annonces légales. Ces avis seront consultables sur le site Internet de la société : www.teleperformance.com rubrique relations investisseurs / actionnaires / assemblées générales.

L'Assemblée Générale sera diffusée en direct sur le site internet de la Société (www.teleperformance.com) et une séance de questions-réponses sera organisée à l'attention des actionnaires. La vidéo de l'Assemblée Générale sera également disponible en différé dans le délai prévu par la réglementation.

Il est précisé que, du fait de l'impossibilité technique de procéder à leur identification, les actionnaires ne pourront pas participer ni voter par voie de conférence téléphonique ou audiovisuelle. Aucune carte d'admission ne sera délivrée. Les actionnaires sont ainsi invités, préalablement à l'Assemblée Générale, à voter à distance (par voie postale ou par voie électronique via la plateforme de vote sécurisée VOTACCESS) ou à donner pouvoir au Président de l'Assemblée Générale ou à un tiers. Les actionnaires sont également encouragés à privilégier la transmission de toutes leurs demandes de documents par voie électronique.

L'ensemble des modalités de participation à cette assemblée figurera sur le site internet de la Société dans la rubrique relations investisseurs/actionnaires/assemblée générale. Les actionnaires sont invités à consulter régulièrement cette rubrique, qui pourrait être mise à jour.

Mise à disposition des documents préparatoires – Demande d'envoi de documents

Les documents préparatoires à l'Assemblée énoncés par l'article R. 22-10-23 du Code de commerce seront mis en ligne sur le site internet de la société (www.teleperformance.com rubrique relations investisseurs / actionnaires / assemblées générales) au plus tard le vingt et unième jour précédant l'assemblée.

Les documents destinés à être présentés à l'assemblée conformément notamment aux articles L. 225-115 et R. 225-83 du Code de commerce seront mis à disposition sur le site internet de la société ou sur demande à l'adresse mail assembleegenerale@teleperformance.com.

A compter de la convocation, les actionnaires pourront demander à la société de leur adresser les documents et renseignements mentionnés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant la réunion, de préférence par mail à l'adresse suivante : assembleegenerale@teleperformance.com ou par courrier adressé au siège social (Teleperformance SE, 21/25 rue Balzac 75008 Paris).

Questions écrites des actionnaires

A compter de la mise à disposition des documents préparatoires, tout actionnaire pourra adresser au Président-directeur général de la Société des questions écrites. Ces questions écrites devront être envoyées, de préférence par voie électronique à l'adresse suivante : assembleegenerale@teleperformance.com (ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social). Pour être prises en compte, ces questions doivent impérativement être reçues avant la fin du deuxième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée, accompagnées d'une attestation d'inscription en compte. Les questions écrites posées par les actionnaires et les réponses qui y auront été apportées seront publiées sur le site de la société (www.teleperformance.com) dans une rubrique consacrée aux questions-réponses de l'Assemblée Générale dans le délai prévu par la réglementation. Conformément à la législation en vigueur, une réponse commune pourra être apportée aux questions écrites dès lors qu'elles présenteront le même contenu.

Scrutateurs

Les scrutateurs de l'assemblée seront désignés conformément à la réglementation applicable : dans ce cadre, ces fonctions seront proposées à des actionnaires parmi les dix actionnaires disposant du plus grand nombre de droits de vote dont la société a connaissance à la date de convocation de l'assemblée. L'identité et la qualité des personnes désignées seront publiées conformément à la réglementation.

À PROPOS DU GROUPE TELEPERFORMANCE

Teleperformance (TEP – ISIN : FR0000051807 – Reuters : TEPRF.PA – Bloomberg : TEP FP), un leader mondial des services aux entreprises en solutions digitales intégrées, est le partenaire stratégique des plus grandes entreprises du monde dans de nombreux secteurs. Le groupe propose une offre de services *One-Office* composée de trois grandes familles de solutions à forte valeur ajoutée : la gestion de l'expérience client, les services de back-office et le conseil en processus métiers (*knowledge services*). Ces solutions digitales intégrées garantissent des interactions clients réussies et des processus métiers optimisés reposant sur une approche intégrée *High Tech-High Touch* unique. Le groupe compte plus de 380 000 employés répartis dans 83 pays, qui prennent en charge des milliards de connexions en plus de 265 langues et sur plus de 170 marchés dans une démarche d'excellence *Simpler, Faster, Safer**. Cette mission s'appuie sur l'utilisation de solutions technologiques fiables, flexibles et intelligentes, des normes de sécurité et de qualité les plus élevées du secteur, dans une approche de Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) d'excellence.

En 2020, Teleperformance a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 5 732 millions d'euros (6,5 milliards de dollars US, sur la base d'un taux de change de 1 euro = 1,14 dollar US) et un résultat net de 324 millions d'euros.

Les actions Teleperformance, cotées sur Euronext Paris, compartiment A, sont éligibles au service de règlement différé et appartiennent aux indices CAC 40, CAC Support Services, STOXX 600, S&P Europe 350 et MSCI Global Standard. Dans les domaines de la Responsabilité sociétale des entreprises, l'action Teleperformance fait partie des indices Euronext Vigeo Eurozone 120, FTSE4Good et *Solactive Europe Corporate Social Responsibility* (anciennement *Ethibel Sustainability Excellence Europe*).

* *Plus simple, Plus rapide, Plus sûr.*

Pour plus d'informations : www.teleperformance.com / Pour nous suivre sur Twitter : @teleperformance